



Déclaration liminaire au CREA

Auvergne Rhône Alpes

du 1^{er} décembre 2016

En cette année scolaire 2016, nous avons encore pu constater le manque flagrant de moyens attribués aux établissements Publics d'enseignement agricole.

Le Président de la République avait annoncé que les jeunes seraient sa priorité tout au long de son mandat et en particulier l'éducation et la formation. Le ministre de l'Agriculture avait annoncé que 1 000 emplois seraient créés dans l'enseignement agricole. Après des milliers de suppressions de postes sous les précédentes législatures, l'ambition n'était déjà pas au rendez-vous.

A ce jour, nous constatons que nos établissements n'ont toujours pas les moyens permettant d'accueillir l'ensemble des élèves qui font le choix d'un enseignement agricole public, unanimement reconnu pour sa qualité, réputé pour ses capacités d'insertion tant scolaires que professionnelles.

Alors que les effectifs de jeunes intégrant le lycée sont en augmentation sur l'ensemble du territoire, l'enseignement agricole public n'a ni les moyens humains ni les moyens financiers pour les accueillir. On a refusé des élèves dans de nombreuses formations, dans de nombreux lycées d'Auvergne Rhône Alpes. Parfois, on accepte d'accueillir les élèves mais en leur disant «c'est pour cette année scolaire seulement, l'année prochaine il faudra aller voir ailleurs, il n'y aura pas de la place pour tout le monde ! » Parfois aussi, on accueille les élèves, mais sans respecter toutes les règles des référentiels (dédoublément, heures de pluri, etc) faute de moyens. Un enseignement inégalitaire et au rabais se met en place.

Par ailleurs, face à un changement profond du public accueilli, avec notamment une forte augmentation d'élèves en difficulté, une inflation des PAI, PPS, PAP, PPRE, les assistants de vie scolaires ne sont pas professionnalisés mais au contraire précarisés, le nombre d'assistants d'éducation n'est pas revu à la hausse mais plutôt à la baisse et ces élèves se retrouvent face à des enseignants pas ou peu formés. C'est vrai qu'à une époque pas si lointaine, on considérait qu'il n'en avait pas besoin !

Que dire de l'évolution des obligations de service des enseignants. Même si réunion après réunion, la DGER reconnaît que son projet ne mène qu'à une régression sociale et lâche tantôt sur les effets de la non prise en compte des heures BTS dans le calcul de la première chaire, tantôt sur les majorations de service pour faibles effectifs, faibles effectifs issus d'une politique de seuil de recrutement imposée par le ministère, elle reconnaît encore que la réforme conduit au minimum 500 enseignants à connaître une augmentation significative de son temps de travail que tous reconnaissent comme de plus en plus difficile. Cela n'est pas acceptable.

Concernant le projet d'évolutions des structures dans la région Auvergne Rhône Alpes, il n'est pas acceptable non plus pour nous, tel qu'il nous est proposé. On assiste bien à un abandon des services publics quand on prévoit pour la prochaine rentrée scolaire comme ouvertures déjà actées dans l'enseignement agricole public 2 classes et une section et éventuellement une classe de 3^{ème} au lycée de Durdat Larequille, si la DGER veut bien nous octroyer quelques moyens alors que dans l'enseignement privé, en plus de l'ouverture des deux classes et deux sections déjà actée, on nous priorise au moins trois ouvertures de classes. On ne peut pas dire que cette perspective soit tout à fait conforme au 6ème schéma national prévisionnel des formations qui à partir des distinctions faites entre enseignement public et enseignement privé dans la loi de décembre 1984, stipule dans son annexe 5 « le rôle moteur des établissements publics d'enseignement dans le développement du service public d'enseignement agricole ». On ne sent pas non plus dans cet exercice présidant à l'établissement de la carte scolaire pour la rentrée 2017, la traduction de la convention signée en juin 2016 entre le Ministre et le Président de l'Association des Régions de France dans laquelle « *l'État et les régions s'engagent pour l'enseignement agricole public* ».

Enfin, suite à l'accident mortel qui a eu lieu le 22 septembre au centre de formation forestière de Saugues, le CHSCT REA a constitué une mission d'enquête dans le « but d'expertiser la mise en œuvre des pratiques et des conditions de sécurité des chantiers forestiers dans les établissements publics de l'enseignement agricoles concernés, voire également dans les établissements privés. » Sans présumer des conclusions de cette mission, on tourne là encore autour des moyens mis en œuvre par les établissements. Concernant l'encadrement humain, avec des règles qui permettent à 1 formateur d'être seul en chantier avec 8 apprenants, que fait-on en cas d'accident ? On touche là aux moyens alloués soit par l'état lorsqu'il s'agit de formations scolaires publiques, soit par le conseil régional pour les formations par apprentissage et continue. Parallèlement, en terme d'équipement, la communication entre encadrants ou entre encadrant et apprenant en milieu très bruyant nécessite des équipements spéciaux que les établissements n'ont pas les moyens de s'offrir ! Il serait bon que le conseil régional débloque une subvention exceptionnelle afin de les doter notamment en casques communicants rapidement.

Nous demandons donc :

-que toutes les demandes d'ouverture de classes des établissements publics soient satisfaites car elles sont issues du projet de chaque établissement menés entre équipes de direction et équipes pédagogiques en réponse aux réels besoins en service public.

-que des postes de fonctionnaires et d'assistants d'éducation soient créés à la hauteur de ces besoins réels.

-que chaque établissement soit doté en personnel et matériel et afin que la sécurité des apprenants et des personnels soient respectée.